



Genève, le 27 février 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des finances

Office des poursuites: le département des finances prend acte avec satisfaction de l'analyse constructive de la Cour des comptes

Le département des finances a pris connaissance de l'audit de gestion de la Cour des comptes consacré à la conduite du projet de réorganisation de l'office des poursuites. Il accepte les deux recommandations émises par la Cour, et prend bonne note du fait que l'auditeur constate, dans son préambule, que les mesures prises en vue d'améliorer durablement et en profondeur la gestion et l'organisation de cet office apportent des progrès significatifs.

Depuis plus de deux ans, le département des finances (DF) s'emploie intensivement à mettre fin aux divers dysfonctionnements qui affectent – de très longue date pour certains d'entre eux – la gestion et la délivrance des prestations de l'office des poursuites (OP). Le plan de mesures qui a été engagé déploie désormais des effets positifs concrets et chiffrables, en particulier s'agissant de la résorption des retards et de la forte diminution des délais de traitement des prestations. Le DF relève aussi que l'enquête interne réalisée en décembre 2017 fait apparaître une amélioration significative de la satisfaction du personnel de l'OP.

Selon M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du DF, «compte-tenu des données récentes dont nous disposons, nous estimons que cet important office est enfin remis sur de bons rails, qui permettront d'atteindre l'efficacité souhaitée».

Dans les grandes lignes, le DF partage l'analyse de la Cour des comptes au sujet du manque de lisibilité de la méthode déployée pour réaliser la réorganisation en cours. S'agissant de la première recommandation, qui consiste à décharger le préposé de la conduite du projet global de réorganisation et de nommer à cette fin un-e chef-fe de projet, le DF est d'avis que la personne en question devra être capable de mettre en œuvre la stratégie déjà déterminée en vue de continuer à améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'office.

Quant à la deuxième recommandation, qui préconise la réalisation d'un plan d'actions recensant les mesures permettant d'atteindre les objectifs, le DF note que la Cour des comptes rejoint sa propre vision. Il relève aussi que plusieurs objectifs du plan stratégique ont d'ores et déjà été atteints, comme la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'OP en février 2017. Le projet de réorganisation se poursuit activement, dans une approche visant à agir prioritairement au niveau de l'efficacité et de la réponse adéquate aux attentes légitimes des usagers de l'office.

Pour toute information complémentaire : M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, T. 022 327 98 07.